OPQTECC
QUALIFICATIONS D'ENTREPRISES

Organisme de qualification
des Économistes de la construction
et des Programmistes

41 bis boulevard
de la Tour-Maubourg
75007 Paris

tél. 01 45 56 92 67
fax 01 44 18 35 26
www.opqtecc.fr
secretariat@opqtecc.org

Membre
de l'ICEC

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE ANNÉE 2026

CERTIFICAT DÉLIVRÉ À	DAMIEN VOISE ETUDES ET ECONOMIE DU BATIMENT	**CODE APE**	7490 A
N° DE SIRET	842 871 949 00025	**EFFECTIF**	1 à 3
FORME JURIDIQUE	SAS à associé unique	**CERTIFICAT NUMÉRO**	2206
REPRÉSENTÉ(E) PAR	M. VOISE Damien	**DATE DE 1ère OBTENTION DE QUALIFICATION**	01/07/2019
ADRESSE	3 rue de Moidesseules	**DÉBUT DE LA PÉRIODE QUADRIENNALE**	01/07/2023
	39230 SELLIERES	**FIN DE LA PÉRIODE QUADRIENNALE**	01/07/2027
TÉL / FAX	06 77 98 28 93	**VALIDE JUSQU'AU**	31/12/2026
EMAIL	damien.voiseeconomie@gmail.com	**ASSURANCE(S)**	L\'Auxiliaire BTP : 050-180101

Qualifications attribuées selon le Référentiel de Qualification de l'OPQTECC, de la Nomenclature et des fiches descriptives par domaines de qualifications

2 ETUDES DE MAÎTRISE D'OEUVRE
- 2.1 Missions économiques en maîtrise d'oeuvre – Maîtrise des coûts
  - 2.1.1 Etude d'esquisses, d'Avant-Projet Sommaire, d'Avant Projet Définitif
  - 2.1.2 Etudes de projet / Assistance Contrats de Travaux

3 METRE / ETUDE DE PRIX / VERIFICATION
- 3.1 Quantitatif ou métré
- 3.2 Quantitatif ou métré de VRD
- 3.3 Vérification du quantum et mémoires de travaux

COPIE CONFORME

DÉLIVRÉ LE : 16 Avril 2026

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OPQTECC



LE TITULAIRE

MENTIONS ACCORDÉES :

BIM : Entreprise engagée dans la pratique BIM-IFC

Ce certificat est valable pour l'année en cours à l'exception de l'année de renouvellement où l'échéance est celle de fin de validité de la période quadriennale.
Vérification possible auprès de l'OPQTECC ou sur le site www.opqtecc.fr . Toute utilisation hors du délai de validité sera considérée comme frauduleuse. La délivrance du présent certificat de qualifications professionnelles ne dispense pas le qualifié d'être en règle de ses obligations, notamment d'assurances, pour l'exercice de sa profession. ** Cette mention est valide à la date d'émission du présent certificat.